



« Vous voyez, même à mon âge, des années après, cela me fait pleurer. Et je n'ai pas été parmi ceux qui ont été le plus maltraités. » Au téléphone, Inel Annette, gêné, s'excuse sincèrement de se « *laisser emporter par l'émotion* ». « *J'ai longtemps caché tout ça en moi, car j'avais honte et je me sentais coupable* », explique cet ancien directeur général des services de plusieurs communes, âgé de 70 ans, installé à Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime).

Figurant parmi les 2 015 petits Réunionnais recensés, lui et trois de ses sœurs ont été arrachés à leur famille par les services de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. « *C'était le 7 juillet 1965 et j'avais 9 ans, se souvient-il avec une précision qui marque sa souffrance toujours vive. J'entends encore ma mère hurler à l'aéroport : "On me vole mes enfants."* Ces paroles me hantent. »

Après trois décennies de combat, les « enfants de la Creuse » attendent des réparations.

L'appellation a longtemps été utilisée pour désigner ces enfants réunionnais de tout âge, déplacés de force, entre 1962 et 1984, à plus de 9 000 kilomètres de chez eux, et répartis dans 83 départements de l'Hexagone. Le temps de la reconnaissance « *d'un scandale absolu et pas seulement d'un dysfonctionnement de l'Etat arrive enfin* », appuie Inel Annette, qui a passé le reste de son enfance et de son adolescence dans des foyers, séparé de ses sœurs.

Le 16 juin, le Sénat examinera la proposition de loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, le 28 janvier. Le texte prévoit la création d'une commission pour la mémoire, l'institution d'une journée nationale d'hommage, le 18 février, ainsi que l'ouverture d'un droit à réparation sous forme d'allocation forfaitaire unique pour « *des préjudices résultant de la violence du processus de migration et de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie en France hexagonale* ».

Cette politique, soutenue par Michel Debré, ancien premier ministre et député de La Réunion, visait un double objectif : contenir la poussée démographique de l'île, vue comme un frein au développement, tout en repeuplant

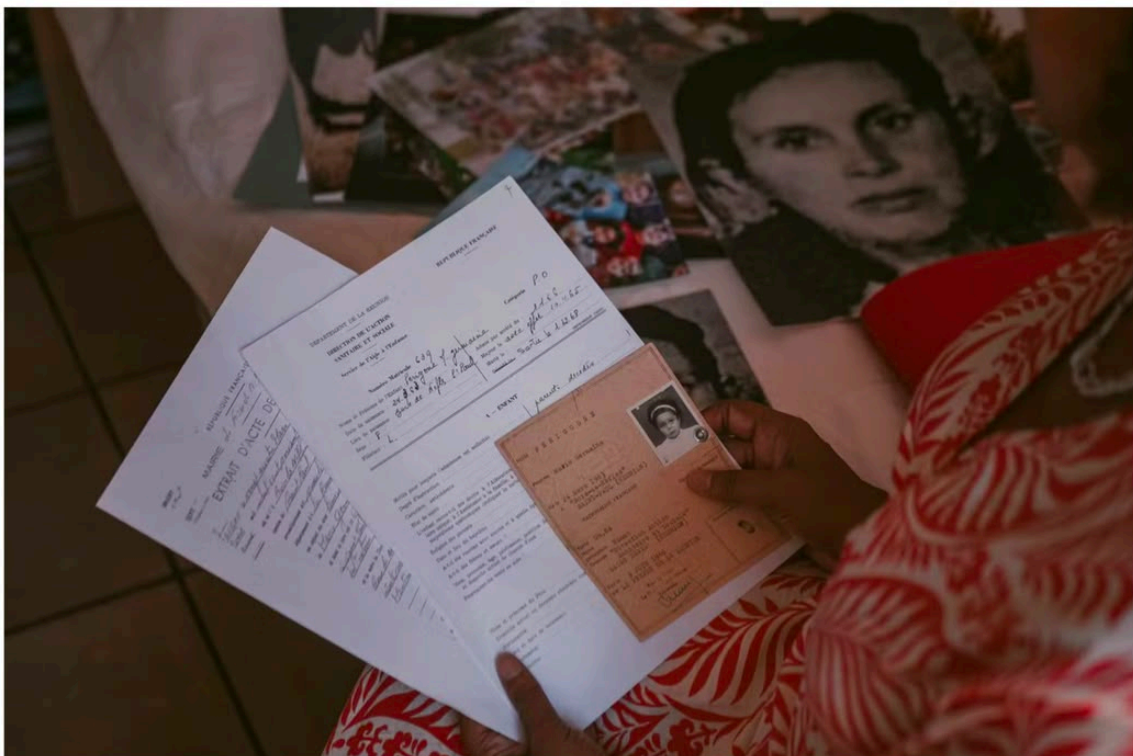
des territoires ruraux de l'Hexagone. En 2018, la commission temporaire d'information sur cette affaire avait rapporté des témoignages sur « *des faits de cruauté, de harcèlement, d'exploitation et de violences physiques et sexuelles* ».

## **« Effacer mes origines »**

Si l'Assemblée nationale a voté, en 2014, une résolution affirmant que « *l'Etat avait manqué à sa responsabilité morale* », et si le président de la République, Emmanuel Macron, a reconnu, en 2017, que « *cette politique était une faute* », la question des réparations financières est restée en suspens. Elle a toutefois été jugée indispensable par la commission d'information. « *Beaucoup de ces enfants sont devenus des adultes portant de grandes fragilités, avec des blessures identitaires profondes, fait valoir la députée réunionnaise Karine Lebon (groupe Gauche démocrate et républicaine) qui a cosigné la proposition de loi. Il est impossible de balayer ces faits. Ils se sont produits.* »

*« Il faut espérer que la loi votée sera adoptée dans les mêmes dispositions par le Sénat », souhaite ardemment Marie-Germaine Périgogne, présidente de la fédération des enfants déracinés des départements et régions d'outre-mer. Signe positif, relève Karine Lebon, la commission des affaires sociales du Sénat a, le 10 juin, validé le texte sans modification.*

*« Une partie de la droite a peur d'un procès fait à Michel Debré, qui est un nom respecté au Sénat, observe l'élue. Mais, ce n'est pas le sujet. Notre objectif est bien d'aller vers des réparations mémorielles et financières. »*



Marie-Germaine Périgogne a été exilée dans la Creuse lorsqu'elle était enfant et a retrouvé sa véritable identité en 2024. Elle est aujourd'hui présidente de la fédération des enfants déracinés des départements et régions d'outre-mer, à La Réunion, le 13 mars 2026. OPHÉLIE VINOT/HANS LUCAS